



Université  
de Toulouse

## Système de Gestion de Bibliothèque mutualisé la position du PRES Toulouse en déc. 2011

nom du fichier	Shared_ILS_France_ccl_toulouse_open.odt
auteur	N. Morin
version	0.2
date	30/11/2011
statut	brouillon

### Historique

version	date	auteur(s)	commentaire
0.1	15/11/2011	N. Morin	Rédaction initiale
0.2	30/11/2011	N. Morin	Modifs suite réunion dir. SICD 29/11/2011

Les institutions qui ont participé au groupe de travail sont :

- Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)
- Bibliothèque Sainte Barbe
- PRES de l'Université de Toulouse
- PRES de l'Université de Lorraine
- SCD Lille 3
- SCD Lyon 3
- SCD Paris 3

Le groupe s'est réuni de façon *ad hoc* entre le printemps 2011 et la fin de l'année 2011.

L'objectif du groupe était le suivant :

- obtenir plus d'informations technique concernant les « système de gestion de bibliothèque (SGB) de nouvelle génération » annoncés par plusieurs prestataires du secteur.
- Évaluer la possibilité pour un groupe de bibliothèques universitaires françaises de se regrouper pour l'acquisition et l'exploitation d'un système de gestion mutualisé basé sur ces nouveaux systèmes.

Définition : le groupe s'est intéressé à des SGB respectant un certain nombre de critères :

1. ils sont hébergés par le prestataire
2. ils s'appuient sur une base de connaissance gérée par le prestataire et allant au-delà des collections d'une seule bibliothèque, même consortiale (type PRES)
3. ils regroupent dans un outil unique la gestion de tous les aspects bibliothéconomiques : gestion de la documentation papier (périmètre traditionnel du SIGB), documentation électronique commerciale, documentation numérique locale (par exemple Archives Ouvertes, fonds d'archives, etc.)
4. ils proposent une architecture technique dite « Service Oriented Architecture »<sup>1</sup> qui permet un haut niveau d'intégration dans les environnements informatiques institutionnels, d'une part, et d'autre part propose des accès techniques autorisant l'institution à faire des développements complémentaires au logiciel.

Deux prestataires annoncent pour 2012 l'arrivée de produits de cette nature : Ex Libris avec Alma<sup>2</sup>, et OCLC avec Web-Scale Management Services<sup>3</sup>.

Un troisième prestataire, SerialsSolutions, a annoncé au printemps 2011 s'engager dans le développement d'un produit de cette nature, mais pour une date ultérieure.

D'autres prestataires, en particulier Innovative Interfaces Inc. Avec Sierra<sup>4</sup>, font des annonces qui utilisent le même vocabulaire (« next generation »), mais ne semblent pas en réalité répondre aux critères 3 et 4 ci-dessus en particulier.

Il faudra néanmoins attendre de voir quelle sera l'évolution des projets de ces prestataires pour émettre une opinion définitive.

Le groupe a rédigé un document permettant de cadrer la discussion avec les prestataires, encore une fois seulement dans une perspective de recueil d'information.<sup>5</sup> Ce document a été transmis aux 3 prestataires pré-cités. ExLibris et SerialsSolutions ont transmis une réponse écrite.

Les informations recueillies auprès de SerialsSolutions sont assez générales : à ce stade, il n'est pas possible d'aller plus loin dans la discussion avec ce prestataire ; on peut seulement dire qu'il s'oriente dans une direction qui semble assez largement simi-

1 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture\\_orient%C3%A9e\\_services](http://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_orient%C3%A9e_services)

2 <http://www.exlibrisgroup.com/category/AlmaOverview>

3 <http://www.oclc.org/webscale/>

4 <http://sierra.iii.com/>

5 Cf document Shared\_ILS\_France\_diffusion.pdf du 28/09/2011

laire à ses deux concurrents et qu'il conviendra donc, en fonction du calendrier, d'examiner l'état d'avancement de son projet dans les mois à venir.

Le groupe a rencontré, pour discuter à partir de ce document, OCLC et Ex Libris, qui sont les plus avancés.

## Description des systèmes

L'architecture globale du système est sensiblement la même pour OCLC et Ex Libris.

### Architecture des données

Au niveau le plus général, une base de données globale existe qui regroupe les données partagées par toutes les bibliothèques utilisant le système : c'est le niveau « communautaire »

Un niveau inférieur existe, qui est de nature consortiale : les données présentent à ce niveau peuvent être privées, réservées au consortium, ou publiques, auquel cas elles « remontent » au niveau communautaire.

Un niveau encore inférieur existe, correspondant à la bibliothèque au sens institutionnel. A nouveau les données peuvent être privées ou partagées avec les niveaux supérieurs, consorcial ou communautaire.

Pour finir les documents, numériques ou physiques, sont attachés à un « inventaire » correspondant à une bibliothèque physique.

Globalement, il semble que la gestion des droits, tant au niveau des interventions que des données elles-mêmes entre ces 3 niveaux soit assez souple : une bibliothèque donnée peut a priori partager ce qu'elle veut avec qui elle veut.

Par contre, cette structure de base à 3 niveaux (communautaire, consorcial, institutionnel local) est fixe.

### Architecture du système

Techniquement, l'architecture est aussi assez similaire dans ses grands principes. Ex Libris et OCLC proposent tous les deux un outil qui soit aussi une **plateforme** de développement répondant aux principes de l'*Architecture Orientée Service*.

On a donc une série de services définis qui permettent d'interagir avec la plateforme de différentes façons :

#### *workflow engine*

Si le prestataire a défini un circuit de travail type pour les bibliothécaires, par exemple commander un livre, il a néanmoins défini des « points d'étape » sur lesquels la bibliothèque peut intervenir. Par exemple la bibliothèque peut définir qu'elle n'a pas besoin de l'étape de validation de la commande définie en standard par le prestataire. On est ici dans des interventions qui sont de l'ordre du paramétrage, classique dans un SIGB dans son principe. A ceci prêt que ces produits étant définis aujourd'hui, avec les méthodes de conception/développement disponibles aujourd'hui, le découpage du workflow est plus fin et les possibilités d'interventions en théorie plus importantes.

#### *APIs*

C'est un des changements d'architecture technique qui a le plus de potentiel pour les bibliothèques. Le prestataire donne en effet accès, de façon documentée et stable, aux APIs de son système : non pas directement aux API internes, qui nécessiteraient d'utiliser les mêmes méthodes et langages de programmation que le prestataire, mais des API externes destinées aux clients. Les deux prestataires assurent avoir conçu des API les plus détaillées possibles, et ce sera certainement un élément important de discrimination entre eux.

Prenons l'exemple d'un prêt : la fiche de l'étudiant est appelée, un contrôle sur ses droits effectué, par exemple sur d'éventuels blocages, un autre contrôle est effectué

pour savoir s'il a des réservations en cours, etc. Si chacune de ces opérations est, au niveau de l'API, séparée, la bibliothèque peut faire un programme qui « intercepte » la réponse et la réutilise dans un autre contexte. On peut imaginer, par exemple, un programme qui vérifie la présence dans le SGB d'une réservation quand l'utilisateur s'authentifie dans l'ENT de l'université, et l'en alerte directement dans l'ENT. Ce type d'intégration, sur le compte lecteur, pourrait être réalisé avec d'autres API pour des données traditionnellement considérées comme internes : les données financières en connectant le SGB et SIFAC, par exemple.

Tant Ex Libris qu'OCLC proposent une architecture de ce type en principe. Mais le diable est dans les détails : il faudra voir ce qu'il est possible de faire concrètement avec l'une ou l'autre plateforme. En théorie en tout cas, cette architecture permettrait d'avoir un système standard, **et** des adaptations locales/nationales propres.

## Impact potentiel sur un établissement

Fonctionnellement, quelques points sont saillants et ont un fort impact potentiel sur la vie des établissements.

1. **Périmètre fonctionnel.** Les deux SGB entrevus vont dans la même direction : réunifier la gestion de la bibliothèque dans un outil unique. En particulier en regroupant gestion de la documentation papier et de la documentation électronique. Potentiellement, un établissement qui utiliserait la totalité des fonctionnalités du SGB pourrait le considérer comme son unique logiciel : pour la documentation papier, pour l'électronique, en gestion interne (ERMS) ou en accès public (résolveur de liens), pour les archives ouvertes, pour les thèses, etc. Il faudra donc considérer ces projets, et juger des budgets, non pas à l'aulne du remplacement du seul SIGB, mais par rapport à l'ensemble des logiciels présents dans notre périmètre, voir en informatisant des fonctions qui ne bénéficient pas jusqu'ici d'un outil de gestion propre (ERMS par exemple).
2. **Organisation interne.** Ensuite le regroupement des fonctions dans un seul logiciel peut avoir un impact important sur l'organisation interne des services. A titre d'exemple, si les acquisitions forment un module unique, tous supports confondus, la rupture désormais classique entre service de la doc. électronique d'un côté et services de « politique documentaire » centré sur la documentation papier de l'autre n'a plus beaucoup de sens.
3. **Productivité.** L'objectif affirmé de ces systèmes est de limiter drastiquement le temps de saisie des données, quelles qu'elles soient. C'est en particulier le cas du catalogage : les prestataires envisagent des accords avec les fournisseurs de documentation et/ou de notices, à commencer par les bibliothèques nationales ; par ailleurs ils incitent les bibliothèques utilisatrices du système à autoriser leurs notices à apparaître dans la base de données « communautaire ». L'objectif est clairement de proposer aux bibliothèques une solution où, quand on souhaite acquérir un document, sa notice existe déjà dans le système. On pourrait évoquer une évolution similaire pour la partie administrative des acquisitions : si une connexion est établie entre le SGB et SIFAC, par exemple, le temps de gestion budgétaire gagné par les établissements pourrait ne pas être négligeable.
4. **Nouveaux services.** Un certain nombre de fonctionnalités nouvelles sont directement induites par la taille du système et par le partage de données au niveau international. Par exemple en terme de politique documentaire et de statistiques en général, pour comparer son établissement aux autres. Mais aussi en termes de services au public : la possibilité d'offrir des services du type « recommandation » (ceux qui ont vu ceci, s'intéressent aussi à cela) est directement liée à la taille de la base : plus elle est importante, plus les services sont pertinents.

## L'ABES – aspects techniques

L'ABES a participé à la seconde réunion du groupe de travail au printemps 2011, et a été présente à toutes les réunions suivantes. A partir de la rentrée de septembre, un groupe de stagiaires ensib a par ailleurs été mandaté par l'abes pour réfléchir à l'impact possible de ces nouveaux systèmes sur le sudoc et les autres produits de l'abes. L'ABES se positionnera vraisemblablement officiellement sur ce projet à partir de 2012. On pourrait imaginer un engagement *a minima*, qui consisterait pour l'ABES à se positionner en gestionnaire d'un groupement de commande ; et une solution *maximaliste*, qui consisterait pour l'ABES, au moins à moyen/long terme, à utiliser un de ces systèmes pour ses propres besoins *en remplacement*, partiel ou total, du SUDOC.

Si le PRES de Toulouse se dote d'un système conforme à l'architecture technique décrite ci-dessus, notre relation à l'ABES en serait modifiée.

### Si l'ABES continue d'utiliser son propre système et son mode de fonctionnement actuel.

Le PRES aurait un système permettant, en entrée et en sortie, des connexions en temps réel pour les notices, tant bibliographiques que d'autorité. Un système, donc, plus performant que CBS/WinIBW. Dans ce contexte, il serait normal que le PRES de Toulouse avance, et que les gains de productivité et la simplification des procédures dans le nouveau système ne soient pas freinés par l'ABES. En particulier, l'ABES pourrait récupérer les notices du PRES de Toulouse directement dans le nouveau système, ce qui permettrait au personnel de ne plus utiliser WinIBW ni cataloguer dans le Sudoc, tout en garantissant que les notices de Toulouse continuent bien d'alimenter le catalogue collectif.

Cela reviendrait à mettre en place, avec des technologies nouvelles, les « remontées » toujours envisagées mais jamais réalisées pour le Sudoc.

La même problématique prévaudrait pour STAR, CALAMES ou tout autre projet/outil de l'abes : le PRES de Toulouse disposerait des modes de connexion et serait donc compatible avec tout système extérieur, y compris ceux de l'ABES, qui souhaiterait récupérer les données.

Une incapacité de l'ABES à fonctionner dans ce cadre, techniquement possible, limiterait en partie l'intérêt du PRES de Toulouse à utiliser un système de nouvelle génération.

### Si l'ABES utilise un système de nouvelle génération pour ses propres besoins.

Il est alors impératif pour le PRES de Toulouse d'utiliser **le même**. Les gains pourraient être très importants en temps de travail ainsi qu'en terme de simplification technique : notre base est une sous-base de la base consortiale ABES.

## L'ABES et les prestataires potentiels – positionnement stratégique

Un positionnement de l'ABES sur ce dossier serait une révolution pour elle, mais lui donnerait à mon sens un rôle beaucoup plus important qu'aujourd'hui dans le paysage de l'informatique documentaire en France.

Il est à noter que le projet ISTEEX va dans le même sens. En effet il envisage la création d'une vaste base de connaissance de la documentation électronique, tant pour les données bibliographiques que les données de gestion, et la construction d'un portail à l'architecture technique ouverte qui permette aux établissements de bénéficier de portails locaux à partir de cette plateforme, tant pour la recherche que pour l'évaluation de la recherche.

De facto, le projet de système de gestion mutualisé et Istex se rejoignent dans leurs orientations générales.

Le PRES de Toulouse pourrait certainement profiter grandement d'une implication forte de l'abes :

- en termes financiers : il est à espérer que l'implication de l'abes permettrait d'accéder par son intermédiaire à des financements nationaux. A ce stade, nous n'avons aucune information sur les coûts de ces systèmes, et il n'est pas certain que le PRES de Toulouse seul soit à même de se payer un système de ce type.
- en terme de compatibilité entre le système local et le système national, comme expliqué ci-dessus
- en terme d'exploitation du nouveau système : clairement, ces systèmes, pour être pleinement exploités, nécessitent qu'on utilise leur capacité de plateforme ; ce qui implique un accès à des ressources humaines de développement qui, à l'échelle du PRES de Toulouse seul, seraient sans doute insuffisantes.
- en terme administratif : il sera beaucoup plus facile d'obtenir toutes les validations politiques et techniques nécessaires si ce projet n'est pas une démarche locale, mais nationale, et en particulier si elle reçoit l'aval de la CPU et de l'AMUE. Par exemple pour les connexions aux données des lecteurs ou pour la connexion à Sifac.

Du côté des prestataires, le calendrier joue un rôle important : ces systèmes arrivent tout juste sur le marché. Pour OCLC, la France n'est pas, semble-t-il, un marché prioritaire dans un premier temps. Pour Ex Libris, la France ne pourrait devenir un marché prioritaire qu'à une condition : qu'il soit clair que les premières bibliothèques sont dans une démarche collective qui les dépasse et oriente, au moins à terme, l'ABES et l'ensemble de l'enseignement supérieur Français.

Dans le calendrier qui intéresse le PRES de Toulouse, c'est-à-dire 2012-2015, il est très peu probable que ces systèmes nous soient accessibles si on avance seuls.

Il est aussi assez peu probable que ces systèmes nous soient accessibles dans ces délais sur la base d'un regroupement *ad hoc* d'établissements.

La situation sera sans doute différente au-delà de cette date, quand ces systèmes seront rodés et commercialisés plus normalement. Mais il n'est pas sûr non plus que Toulouse puisse attendre 2016 sans ré-informatisation.

En tout état de cause, le PRES de Toulouse doit prendre position sur ces questions en janvier 2012 et faire connaître ses demandes à l'égard de l'ABES en particulier.